

2010-012

VILLE DE BRIANÇON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **mercredi 27 janvier 2010** à 19 h 00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. FROMM Gérard, Maire.**

CONVOCAATION

Date	21/01/2010
Affichage	22/01/2010

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	30	3

Étaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET René, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

Étaient Représentés :

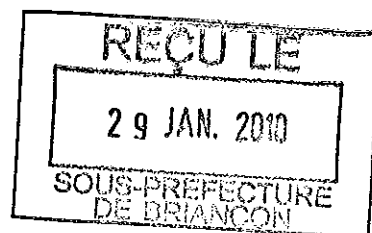
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie
NUSSBAUM Richard pouvoir à VALDENAIRE Catherine
ESCALLIER Karine pouvoir à FERRUS Christian

NUMERO : CULTURE 1

**OBJET : PARTENARIAT AVEC
L'ASSOCIATION CULTURE EN
MONTAGNE**

Absents-Excusés : BRUNET Pascale, NUSSBAUM Richard,
ESCALLIER Karine

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed



Rapporteur : Nicole GUERIN

Dans le cadre de la politique culturelle briançonnaise, la ville pourrait formaliser un partenariat annuel avec L'Association Culture en Montagne.

L'association Culture en Montagne, issue de l'Orchestre de chambre des Hautes-Alpes, a été créée par la volonté de musiciens professionnels haut-alpins, et a pour vocation de présenter une saison de concerts à Briançon.

Les concerts sont illustrés par les commentaires de son chef d'orchestre, Jean-Christophe Keck, rompu à cet exercice sur les ondes de Radio France ; ce dernier partageant principalement ses activités avec la direction musicale de la saison Offenbach du célèbre Orchestre des Concerts Padeloup.

Les musiciens sont issus des plus prestigieuses formations symphoniques (Orchestre des Champs Elysées, Orchestre National de Montpellier, Musica 13, Orchestre du pays d'Aix...).

Le répertoire se veut à la fois éclectique, populaire, mais aussi didactique.

Les objectifs du partenariat sont les suivants :

- favoriser les échanges et les rencontres dans le domaine de la diffusion et de la création ;
- dynamiser le rayonnement de l'orchestre ;
- diversifier la vie culturelle briançonnaise ;
- contribuer à démocratiser l'acte culturel ;
- élargir et renouveler les publics.

Le partenariat se concrétise par la mise en place d'un concert mensuel à Briançon, dans la salle du Vieux Colombier, de janvier à juin et de septembre à décembre 2010, et par le versement à l'Association d'une subvention de 6 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver la mise en place du partenariat avec l'association Culture en Montagne.
- D'approuver le projet de convention.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, ladite convention, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33

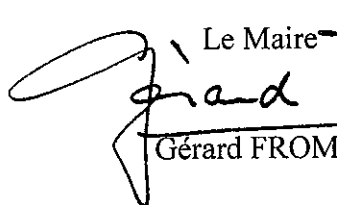
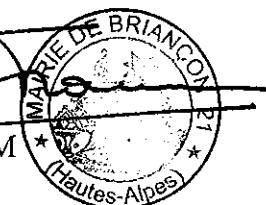
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE VOTE PAS : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire

Gérard FROMM


TRANSMIS LE 29 JAN. 2010

PUBLIÉ LE 29 JAN. 2010

NOTIFIÉ LE

CONVENTION

Partenariat avec l'Association Culture en Montagne

Entre les soussignés :

L'association loi 1901, Culture en Montagne,
représentée par sa présidente Françoise ADER,
domiciliée chez J.C. Keck, Le Freyssinet 05220 Le Monétier-les-Bains,

D'une part,

ET

La Ville de Briançon, représentée par son Maire en exercice, Gérard FROMM,

D'autre part,

ARTICLE 1 : Obligations de Culture en Montagne

Sauf en cas de force majeure, Culture en Montagne s'engage à assurer un concert mensuel à Briançon, dans la salle du Vieux Colombier, de janvier à juin et de septembre à décembre 2010.

Culture en Montagne assure le cachet des artistes y compris les charges afférentes. Culture en Montagne prend à sa charge les repas et le transport des artistes.

Elle se charge de la communication générale de l'événement (presse et radio).

Si nécessaire pour la communication locale de l'événement, Culture en Montagne fournira comme éléments de promotion à la ville : photographies, affiches et dossiers de presse sur demande.

Culture en Montagne se charge de la billetterie pour l'ensemble des concerts.

ARTICLE 2 : Obligations de la Ville de Briançon

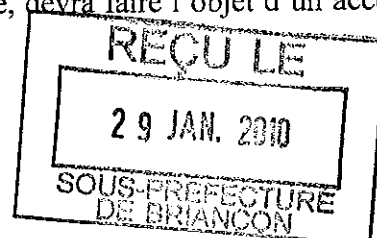
La Ville de Briançon s'engage à mettre à disposition gratuitement et en ordre de marche la salle du Vieux Colombier, lieu choisi d'un commun accord : installation et désinstallation du lieu. Elle mettra les lieux à disposition la veille du concert.

Le logement (1 nuit) des artistes extérieurs au département sera pris en charge par la ville.

Une communication locale sera réalisée par le biais de l'Altimag via l'Office du Tourisme.

ARTICLE 3: Enregistrement et diffusion

En dehors des émissions d'information radiophoniques ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partielle, du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable particulier



ARTICLE 4 : Assurances

L'association Culture en Montagne est tenue d'assurer contre tous les risques tous les objets lui appartenant ou appartenant aux artistes la composant.

La ville de Briançon déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'exploitation du lieu de représentation.

ARTICLE 5 : Droits

Culture en Montagne fera son affaire des déclarations relatives aux droits des auteurs et compositeurs et droits voisins. Le montant des droits est à la charge de Culture en Montagne.

ARTICLE 6 – Dispositions financières

La ville de Briançon versera à l'association Culture en Montagne, en contrepartie des obligations définies par la présente convention, une subvention de 6.000 Euros. Un premier versement de 3.000 Euros aura lieu début avril 2010, le solde début septembre 2010.

Fait en quatre exemplaires à Briançon, le

Pour Culture en Montagne
La Présidente

Pour la Ville de Briançon
Le Maire

Françoise ADER

Gérard FROMM